Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260303-D26_025-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	16	16

Vote
A l'unanimité Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 3 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/02/2026.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MOREL Patricia, MORY Marie, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Absent(s) : Mmes : AYGALENC Monique, POTTIER Soazig

A été nommé(e) secrétaire : M. GLINCHE Eric

26-025 – Vote des taux des impôts directs locaux - Année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Madame le Maire rappelle que les taux n'ont subi aucune augmentation depuis 2005 et propose de maintenir ces taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**
  - **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34,21 %**
  - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 35,66 %**
  - **Taxe d'habitation (TH) : 11,96 %**

- **De charger Madame le Maire**
  - **de notifier cette décision aux services préfectoraux**
  - **de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/03/2026

Le Maire
Nathalie CLOUET

MAIRIE DE BAIS
ILLE-ET-VILAINE

Secrétaire de séance
M. GLINCHE Eric